

CLAP

FICHE N°X261**Version : 1****Directive 2014/68/UE**

Accepté par le CLAP : 10/03/2021

Référence Directive : Article 2

Sujet : Domaine d'application - Limites du récipient**Question :** Quelle est la signification du terme « directement attachés » dans la définition du « récipient » à l'article 2 de la DESP ?**Réponse :** Les éléments directement attachés à l'enveloppe sont les parties qui ne sont pas des parties qui contribuent à la résistance à la pression (PCRP) et qui sont fixées aux PCRP au moyen d'un assemblage permanent (soudage, collage, sertissage, ...).